



RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00065
Numéro SIREN : 763 200 656
Nom ou dénomination : SOCIETE H GRUMEL ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2015 sous le numéro de dépôt 1067

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
3 PL PIERRE GOUJON - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON)
174 RUE DE CREQUI
CS 23516
69422 LYON CEDEX 03

V/REF : MIHA/DECH
N/REF : 63 B 65 / 2015-A-1067

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 20/02/2015, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 19/02/2015
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/04/2015

Concernant la société

SOCIETE H GRUMEL ET FILS
Société à responsabilité limitée
Ave du Mas Roland
Saint-Maurice-de-Beynost
01700 Miribel

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1067 le 20/02/2015
R.C.S. BOURG EN BRESSE 763 200 656 (63 B 65)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 20/02/2015,
Les greffiers



[Handwritten signatures of the greffiers]

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG EN BRESSE

CABINET DU PRESIDENT

nat11

2015000215

Extrait des minutes
du Greffe du Tribunal de Commerce
de Bourg en Bresse

ORDONNANCE

Nous, **Alain MANSION**, Président du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE, assisté de **Me Nathalie JOMAIN**, Greffier Associé,

Vu la requête jointe et les motifs y exposés par la société :

SOCIETE H GRUMEL ET FILS (SARL)
Ave du Mas Roland
Saint-Maurice-de-Beynost
01700 Miribel

RCS BOURG : B 763 200 656

Vu les dispositions du Code de Commerce,

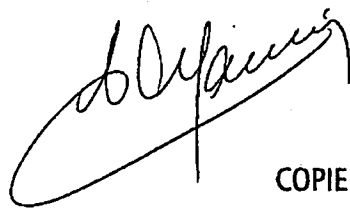
AUTORISONS le requérant à tenir son assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/08/2014 au plus tard le :

30/04/2015

Donnée à Bourg-en-Bresse, le : 19/02/2015

Coût de la présente: 38,52 € T.T.C.

LE PRESIDENT



Le greffier

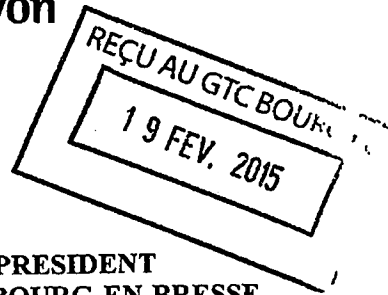


COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Nathalie JOMAIN, greffier associé
Le Greffier,

Le greffier



Sophie JOSBE, commis-greffier



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE**

LA SOUSSIGNEE

Madame Elisabeth GRUMEL,

agissant en qualité de Co-Gérante de la **SOCIETE H GRUMEL ET FILS**, Société à responsabilité limitée au capital de 38.112,25 €, dont le siège social est Avenue du Mas Rolland 01700 SAINT-MAURICE DE BEYNOST, et immatriculée sous le numéro 763 200 656 RCS BOURG-EN-BRESSE (la "Société"),

AYANT POUR AVOCAT :

- Maître Michèle HAYBRARD, avocat associé du Cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon, société d'Avocats inscrite au Barreau de Lyon, dont le siège social est 174, rue de Créqui 69003 LYON.

ATTENDU que Monsieur Paul GRUMEL associé détenant 50 % des parts sociales composant le capital social de la Société est décédé le 12 janvier 2015, les autres parts sociales étant détenues par un seul autre associé.

ATTENDU que les membres de la succession de Monsieur Paul GRUMEL sont soumis à l'agrément de l'Assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des associés représentant les $\frac{3}{4}$ du capital social.

ATTENDU que le certificat de notoriété permettant de connaître l'identité des héritiers et ayants-droits formant l'indivision ne sera signée que le 23 février 2015.

ATTENDU que la Société a clôturé son exercice 2013/2014 le 31 août 2014 et qu'elle devrait réunir son Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur ces comptes le 28 février 2015 au plus tard ;

ATTENDU que le délai de convocation de l'assemblée générale est de 15 jours ;

ATTENDU que l'Assemblée générale extraordinaire devant statuer sur l'agrément des membres de l'indivision Paul GRUMEL doit avoir lieu avant l'Assemblée générale d'approbation des comptes, ne pourra se réunir au plus tôt avant mi-mars 2015 ;

CMS Bureau Francis Lefebvre est membre de CMS, regroupement de 9 grands cabinets d'avocats européens indépendants.
CMS Bureau Francis Lefebvre is a member of CMS, the organisation of 9 major independent European law firms.

Implantations mondiales principales et secondaires des cabinets membres de CMS / CMS member firms' offices and associated offices worldwide : Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Londres, Madrid, Paris, Rome, Vienne, Zurich, Aberdeen, Alger, Anvers, Arnhem, Belgrade, Bratislava, Bristol, Bucarest, Budapest, Buenos Aires, Casablanca, Cologne, Dresde, Düsseldorf, Edimbourg, Francfort, Hambourg, Kiev, Leipzig, Ljubljana, Lyon, Marbella, Milan, Montevideo, Moscou, Munich, New York, Pékin, Prague, Sao Paulo, Sarajevo, Séville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Utrecht, Varsovie et Zagreb.

Les cabinets membres de CMS, en association avec The Levant Lawyers, sont présents à Beyrouth, Abu Dhabi, Dubai et Koweïl.
The members of CMS are in association with The Levant Lawyers with offices in Beirut, Abu Dhabi, Dubai and Kuwait.

ATTENDU que dans ces conditions, l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes ne pourra se réunir avant le 28 février 2015 ;

ATTENDU qu'une décision de justice peut autoriser la prorogation de la date limite de tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes,

PAR CES MOTIFS,

Requiert de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce la prorogation au 30 avril 2015 au plus tard, de la date limite de tenue de l'assemblée générale des associés de la **SOCIETE H GRUMEL ET FILS** appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

Fait à Lyon,
Le 18 février 2015

Michèle HAYBRARD
Avocat associé

